

## PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLET, TENUE LE 6 AVRIL 2020 AU 284, BOULEVARD NILUS-LECLERC, L'ISLET

### Membre(s) du conseil présent(s)

M. Jean-François Pelletier, M. Jean-Edmond Caouette, M. Florian Pelletier,  
M. Mathieu Fournier, M. Pascal Bernier, M. Raymond Caron, M. Jean Lacerte.

### Membre(s) du conseil absent(s)

Aucun

Tous formant quorum sous la présidence de M. Jean-François Pelletier, maire.  
M. Louis Breton, secrétaire-trésorier, agit à titre de secrétaire.

## BIENVENUE À L'ASSEMBLÉE

### 1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 30 avec le mot de bienvenue de  
M. Jean-François Pelletier.

## ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

### 2. Adoption de l'ordre du jour – 6 avril 2020

ATTENDU QUE des copies dudit ordre du jour sont disponibles pour l'assemblée  
sur place;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit ordre du  
jour, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la  
présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par  
M. Florian Pelletier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil  
présents :

060-04-2020 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit ordre du jour.

### 3. Adoption du procès-verbal – 2 mars 2020

ATTENDU QUE des copies dudit procès-verbal sont disponibles pour  
l'assemblée sur place;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit  
procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture  
lors de la présente séance;

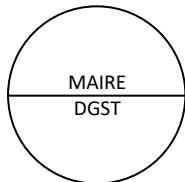
ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée au procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raymond Caron et appuyé par  
M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

061-04-2020 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit procès-verbal.

### 4. Adoption du procès-verbal – 17 mars 2020

Point reporté.



## INFORMATION DU CONSEIL ET DE LA DIRECTION

### 5. Suivi des membres du conseil

Les membres du conseil effectuent les suivis suivants :

- Situation actuelle concernant le Camping Rocher Panet
- Mise à jour de la politique familiale
- Travaux rue du Mât – puisard pluvial
- Isolation de la MRC de L'Islet – Covid-19

### 6. Suivi de la direction générale

La direction générale effectue les suivis suivants :

- Erreur sur emprunt – subvention reçue plutôt qu'à recevoir
- Rapport d'évaluation Claude Arsenault inc.
- Suivi avec la députée Mme Marie-Ève Proulx
- Factures de réparation sur camion de collecte

### 7. Correspondances diverses

La municipalité a reçu les lettres suivantes :

- Lettre de L'Entraide Pascal-Taché – Souper-bénéfice 2020
- Lettre d'une citoyenne – taux d'intérêts et de pénalité
- Lettre du MELCC – Octroi d'une aide financière de 45 000 \$ pour l'analyse de vulnérabilité du site de prélèvement en eau potable

## GESTION ET ADMINISTRATION

### 8. Adoption du règlement sur le colportage

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 2 mars 2020 au 284, boulevard Nilus-Leclerc, L'Islet, conformément au Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 2 mars 2020 au 284, boulevard Nilus-Leclerc, L'Islet, conformément au Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit règlement a été faite à l'assemblée et que des copies ont été disponibles sur place, conformément au Code municipal du Québec;

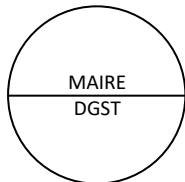
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

062-04-2020 QUE la Municipalité de L'Islet adopte le règlement numéroté 232-2020 et intitulé « Règlement sur le colportage ».

### 9. Adoption du règlement sur le comité consultatif en protection de l'environnement

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 2 mars 2020 au 284, boulevard Nilus-Leclerc, L'Islet, conformément au Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 2 mars 2020 au 284, boulevard Nilus-Leclerc, L'Islet, conformément au Code municipal du Québec;



CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit règlement a été faite à l'assemblée et que des copies ont été disponibles sur place, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lacerte et appuyé par M. Raymond Caron, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

063-04-2020 QUE la Municipalité de L'Islet adopte le règlement numéroté 233-2019 et intitulé « Règlement sur le comité consultatif en protection de l'environnement ».

#### **10. Mandat à la MRC de L'Islet – rôle d'évaluation foncière et régime à taux variés**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a adopté la résolution 045-03-2020 concernant le rôle d'évaluation foncière 2021-2023 et l'implantation d'un régime à taux variés en 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

064-04-2020 QUE la Municipalité de L'Islet annule la résolution 045-03-2020 et reporte la décision sur le rôle d'évaluation foncière 2021-2023 ultérieurement.

#### **11. Mandat à la MRC de L'Islet – régime à taux variés**

ATTENDU QUE le rôle d'évaluation foncière 2018-2020 de la Municipalité de L'Islet vient à échéance en 2020;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet possède actuellement un régime d'impôt foncier à taux unique et qu'elle souhaite se prémunir d'un régime d'impôt foncier à taux variés;

ATTENDU QUE le changement pour un régime à taux variés vise à faire évoluer les taux équitablement selon les catégories d'immeuble;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a l'intention d'utiliser les 6 catégories d'immeuble permises, soient :

- La catégorie des immeubles résiduels (ex. moins de 6 logements)
- La catégorie des immeubles de 6 logements et plus
- La catégorie des terrains vagues desservis
- La catégorie des immeubles non résidentiels (ex. commerces)
- La catégorie des immeubles industriels
- La catégorie des immeubles agricoles

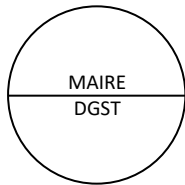
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Florian Pelletier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

065-04-2020 QUE la Municipalité de L'Islet indique à la MRC de L'Islet qu'elle va implanter un régime à taux variés à partir de l'année 2021.

### **URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

#### **12. Demande PIIA – 171, chemin des Pionniers Est**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande consistant à changer le revêtement de la toiture de l'agrandissement arrière actuellement en bardeau d'asphalte, pour y mettre des panneaux d'acier émaillé de couleur



acajou (brun), dont la forme sera Côte Sécurité sur l'immeuble situé au 171, chemin des Pionniers Est;

ATTENDU QUE la couleur utilisée est similaire à celle présente actuellement et qu'elle s'harmonise avec le style architectural du bâtiment;

ATTENDU QUE le style des panneaux d'acier présente une qualité supérieure au bardeau d'asphalte présent sur le bâtiment;

ATTENDU QUE le matériau choisi s'harmonise au milieu d'insertion;

ATTENDU QUE le style du matériau d'acier tend à imiter le style d'anciens revêtements plus typiques;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande à la Municipalité de L'Islet d'accepter le changement du revêtement de la toiture de l'agrandissement arrière par de l'acier galvanisé de couleur acajou (brun) et de style Côte Sécurité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mathieu Fournier et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

066-04-2020 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le projet, tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme.

### **13. Demande PIIA – 413, chemin des Pionniers Ouest**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande consistant à changer les 3 fenêtres en bois à 6 carreaux de l'agrandissement arrière, à l'arrière de la résidence, par 2 fenêtres à guillotine blanches à l'immeuble situé au 413, chemin des Pionniers Ouest. La fenêtre latérale serait d'une largeur de 30'' et celle arrière de 36'';

ATTENDU QUE la couleur utilisée est similaire à celle présente actuellement et qu'elle s'harmonise avec le style architectural du bâtiment;

ATTENDU QUE les moulures extérieures rouges des fenêtres contribuent grandement au style de la résidence;

ATTENDU QUE les ouvertures actuelles à 6 carreaux respectent le type de fenêtres recommandable pour une maison d'esprit québécois, mais pas les fenêtres à guillotine;

ATTENDU QUE le matériau choisi s'harmonise au milieu d'insertion;

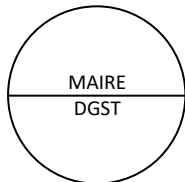
ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande à la Municipalité de L'Islet de refuser le projet de PIIA avec des fenêtres à guillotine, mais d'accepter le changement des fenêtres pour des fenêtres à 6 carreaux pour celle latérale et 6 carreaux ou plus pour celle arrière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Jean Lacerte, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

067-04-2020 QUE la Municipalité de L'Islet refuse le projet et demande au comité consultatif d'urbanisme de réviser cette demande PIIA. Le conseil souligne que la décision a porté sur un détail architectural (carreaux) situé sur la façade arrière et que la résidence est éloignée du centre de L'Islet-sur-mer.

### **14. Demande PIIA – lot 2 938 379, chemin des Pionniers Ouest**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande consistant à construire une résidence d'un étage de style « Refuge » sur lot vacant 2 938 379 situé en bordure du chemin des Pionniers Ouest. La façade sera recouverte de Canoxel gris dans le bas et de bardeaux de cèdre dans le pignon du toit, de vinyle gris sur les murs latéraux et arrière, d'une galerie avant en PVC noir,



d'une galerie arrière en bois traité, du revêtement de toit en bardeaux d'asphalte gris foncé et d'un contour de fenêtres en PVC noir;

ATTENDU QUE l'implantation du bâtiment principal devrait se faire en continuité de l'alignement des bâtiments principaux du secteur, qu'elle s'intègre aux espaces naturels avoisinants et qu'elle n'a pas d'influence sur des percées visuelles;

ATTENDU QUE l'orientation du bâtiment ne semble pas être faite en fonction de l'orientation du soleil, des arbres et du vent;

ATTENDU QUE le bâtiment présente des composantes architecturales représentatives de son environnement voisin, telles que le nombre d'étages et la pente du toit;

ATTENDU QUE la dimension et l'espacement des ouvertures s'agencent entre elles. Les ouvertures ne sont pas représentatives de l'environnement voisin, mais étant donné la diversité des types de maisons dans le secteur, elles peuvent s'intégrer à l'existant;

ATTENDU QUE la couleur et le type de revêtements extérieurs rappellent une résidence grise et noir d'un style moderne qui a été construite en 2019 sur le chemin des Pionniers Ouest;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande à la Municipalité de L'Islet d'accepter le projet de PIA de construction de cette résidence de style « Refuge » tel que présenté, à condition que son implantation soit faite à une distance du chemin similaire à celle des voisins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mathieu Fournier et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

068-04-2020 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le projet, tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme.

#### **15. Demande dérogation mineure – lot 3 372 619, chemin des Appalaches**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'un chalet avec des murs d'une longueur de 4,88 X 5,49 mètres au lieu des 7 mètres exigés pour chaque côté par l'article 3.12 du règlement de zonage 158-2013;

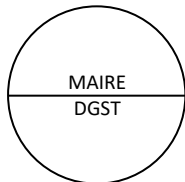
ATTENDU QUE la dérogation demandée est majeure quant à la différence substantielle par rapport à la norme de 7 mètres, soit plus de 2 mètres de différence pour certains murs;

ATTENDU QU'aucun cas comparable de dérogation mineure n'a été traité jusqu'à maintenant, mais que l'autorisation de cette demande causerait un précédent qui ne devrait pas être traité à la pièce;

ATTENDU QUE la demande est considérée avoir été faite de bonne foi, étant donné que la demande précède la construction du bâtiment;

ATTENDU QUE les objectifs du plan d'urbanisme ne traitent pas ce type de projet;

ATTENDU QUE l'application du règlement de zonage a pour effet de causer un préjudice ne permettant pas la construction d'un chalet de petite dimension, mais que ce préjudice n'est pas considéré comme sérieux, puisqu'il est tout de même possible de faire la construction d'une résidence de 7 mètres de long par 7 mètres de large;



ATTENDU QU'aucun voisin ne subirait de préjudice par cette construction, étant donné l'environnement boisé comprenant déjà des chalets dans ce secteur;

ATTENDU QUE le projet respecte les dispositions sur les droits de vues;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande à la Municipalité de L'Islet de :

- Refuser une dérogation mineure permettant la construction d'un chalet de 4.88 X 5.49 mètres;
- Revoir la réglementation de zonage afin d'analyser si des maisons de plus petites dimensions pourraient être autorisées dans des zones moins sensibles, comme les zones agroforestières.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Jean Lacerte, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

069-04-2020 QUE la Municipalité de L'Islet refuse la dérogation mineure permettant la construction d'un chalet de 4,88 X 5,49 mètres;

QUE la Municipalité de L'Islet demande à revoir la réglementation de zonage afin d'analyser si des maisons de plus petites dimensions pourraient être autorisées dans des zones moins sensibles, comme les zones agroforestières.

#### **16. Offre de vente de terrain, lot 2 938 261 de M. Gilles Gagnon**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une offre de vente de terrain, lot 2 938 261, de M. Gilles Gagnon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Raymond Caron, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

070-04-2020 QUE la Municipalité de L'Islet indique à M. Gilles Gagnon qu'elle a toujours un intérêt pour ledit terrain, lot 2 938 261;

QUE la Municipalité de L'Islet demande à M. Gilles Gagnon de s'assurer du drainage adéquat dudit terrain;

QUE la Municipalité de L'Islet mandate M. Alexandre Potvin, urbaniste, afin de faire les démarches nécessaires pour faire l'analyse du drainage dudit terrain.

### **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

#### **17. Demande d'aide financière pour la fête nationale dans le cadre du programme d'assistance financière aux célébrations locales**

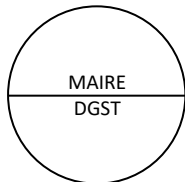
ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du programme d'assistance financière aux célébrations locales;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet désire présenter une demande d'aide financière au ministère de l'Enseignement et de l'Éducation supérieure dans le cadre du programme d'assistance financière aux célébrations locales pour la fête nationale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Florian Pelletier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

071-04-2020 QUE la Municipalité de L'Islet autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour la fête nationale dans le cadre du programme d'assistance financière aux célébrations locales;





QUE la Municipalité de L'Islet autorise M. Louis Breton, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer les documents de demande de subvention relatifs aux célébrations locales reliées à la fête nationale.

#### **18. Révision de la résolution 347-10-2018 pour la politique familiale**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a adopté la résolution 347-10-2018 pour sa politique familiale;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'apporter des changements à cette résolution suite au départ de M. Alain Gallichan comme directeur général et secrétaire-trésorier, identifié comme responsable;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a adopté sa politique familiale en 2007 et qu'elle désire la mettre à jour;

ATTENDU QUE le ministère de la Famille du Québec met à la disposition des municipalités un programme de soutien aux politiques familiales municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

072-04-2020 QUE la Municipalité de L'Islet modifie la résolution 347-10-2018 afin de changer le responsable :

- Nomme M. Louis Breton, directeur général et secrétaire-trésorier, comme répondant auprès du ministère de la Famille relativement au dépôt de ladite demande;
- Désigne M. Louis Breton, directeur général et secrétaire-trésorier, comme responsable du suivi de la demande d'aide financière;
- Autorise M. Louis Breton, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Islet tous les documents nécessaires au dépôt de ladite demande.

#### **19. Tarification sur programmation des loisirs été – camp de jour et piscine**

ATTENDU QUE la direction générale dépose la tarification pour la programmation loisir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Mathieu Fournier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

073-04-2020 QUE la Municipalité de L'Islet adopte la nouvelle tarification 2020 pour le camp de jour, et ce, tel que présentée.

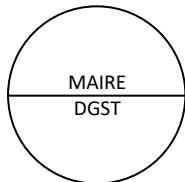
QUE la Municipalité de L'Islet adopte la nouvelle tarification 2020 pour la piscine, et ce, tel que présentée.

#### **20. Délégation de pouvoir pour embaucher les employés saisonniers au camp de jour, au bistro du Havre, à la piscine et au camping Rocher Panet**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a la possibilité de déléguer l'embauche des salariés, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1, art 165.1);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lacerte et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

074-04-2020 QUE la Municipalité de L'Islet délègue à M. Louis Breton, directeur général et secrétaire-trésorier, le pouvoir d'embaucher les employés saisonniers au camp de jour, au bistro du Havre, à la piscine et au camping Rocher Panet pour l'année 2020.



## VOIRIE ET RÉSEAUX PUBLICS

### 21. Demande d'asphaltage de la route de la Tortue de l'Auberge des Glacis

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande d'asphaltage de la route de la Tortue de la propriétaire de l'Auberge des Glacis;

ATTENDU QUE l'Office du tourisme a indiqué son appui concernant ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lacerte et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

075-04-2020 QUE la Municipalité de L'Islet mandate M. Louis Breton, directeur général et secrétaire-trésorier, afin de procéder à l'élaboration des plans et devis et des documents d'appel d'offres avec une firme d'ingénieurs pour l'asphaltage de la route de la Tortue.

### 22. Annulation de la résolution 024-02-2020 pour le transport adapté Transbelimont inc.

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a adopté la résolution 024-02-2020;

ATTENDU QUE le responsable désigné doit être changé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lacerte et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

076-04-2020 QUE la Municipalité de L'Islet annule la résolution 024-02-2020 pour le transport adapté Transbelimont inc.

### 23. Participation au transport adapté Transbelimont inc.

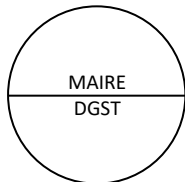
ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet fait partie d'une entente avec Transbelimont inc. pour un service de transport adapté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Jean Lacerte, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

077-04-2020 QUE la Municipalité de L'Islet :

- Confirme sa participation pour le service de transport adapté;
- Délégué M. Fernand Poitras comme représentant au conseil d'administration de Transbelimont inc.;
- Indique que les municipalités et villes participantes sont : Ville de Montmagny, Municipalité de Cap-St-Ignace, Municipalité de L'Islet, Municipalité de Berthier-sur-Mer, Municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud;
- Désigne la Ville de Montmagny comme organisme mandataire pour signer en son nom une entente avec Transbelimont inc. pour toutes les opérations du transport adapté;
- Confirme Transbelimont inc. comme organisme délégué pour exploiter un service de transport adapté;
- Adopte les prévisions budgétaires de Transbelimont inc. au montant de 411 184 \$ pour l'année 2020;
- Approuve la quote-part imputable à la Municipalité de L'Islet, soit une somme de 21 017 \$ pour l'année 2020;
- Débourse à Transbelimont inc. la somme de 21 017 \$, divisée en trois versements égaux, le 15 janvier, le 15 avril et le 15 juin pour l'année 2020;
- Adopte la tarification du service de transport adapté pour 2020, tel que présentée par Transbelimont inc.;





- Adopte l'horaire du service de transport adapté pour 2020, tel que présenté par Transbelimont inc.;
- Adopte le principe d'un service desservi par minibus adapté et complété par taxi aux heures de pointe
- Adopte l'ordre de priorité de service suivant : travail, étude, soins médicaux, loisirs et autres.

#### **24. Demande d'acquisition de véhicule**

ATTENDU QUE la camionnette 1998 a été déclarée « reconstruction à neuf » par les assurances et que la Municipalité de L'Islet s'en est déjà départie;

ATTENDU QUE la fourgonnette 2006 est dans un piètre état selon un rapport professionnel sur 150 points et que la Municipalité de L'Islet souhaite s'en départir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Jean Lacerte, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

078-04-2020 QUE la Municipalité de L'Islet autorise l'acquisition d'une camionnette neuve d'environ 58 000 \$ pour les besoins de la voirie et le remplacement des deux véhicules mentionnés. Le financement de l'acquisition de la camionnette se fera par règlement d'emprunt ultérieurement.

#### **25. Appel de candidatures – journalier-opérateur contractuel**

ATTENDU QUE M. André Lavoie, journalier-opérateur en remplacement, doit être remplacé, car il souhaite quitter son emploi prochainement;

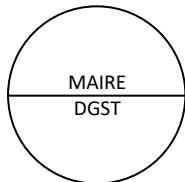
ATTENDU QUE ce changement n'aura vraisemblablement aucune incidence sur le budget 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lacerte et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

079-04-2020 QUE la Municipalité de L'Islet mandate M. Louis Breton, directeur général et secrétaire-trésorier, afin de sélectionner une candidature à proposer au conseil municipal pour combler le poste de journalier-opérateur contractuel.

#### **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE – SUITE EFFECTUÉE LE 7 AVRIL 2020 AU 284, BOULEVARD NILUS-LECLERC, L'ISLET.**

Il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, l'ajournement de la séance du 6 avril 2020 avec une poursuite à la séance du 7 avril 2020 afin de continuer l'adoption des points suivants.



## PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLET, TENUE LE 7 AVRIL 2020 AU 284, BOULEVARD NILUS-LECLERC, L'ISLET

### Membre(s) du conseil présent(s)

M. Jean-François Pelletier, M. Jean-Edmond Caouette, M. Florian Pelletier, M. Pascal Bernier, M. Raymond Caron, M. Jean Lacerte.

### Membre(s) du conseil absent(s)

M. Mathieu Fournier

Tous formant quorum sous la présidence de M. Jean-François Pelletier, maire. M. Louis Breton, secrétaire-trésorier, agit à titre de secrétaire.

## PARCS, MOBILIERS ET IMMEUBLES

### **26. Appel de candidatures – journalier entretien et préposé patinoire**

ATTENDU QUE l'entretien des immeubles s'effectue par une entreprise à temps partiel (externe) et par plusieurs personnes à temps partiel (interne), puis qu'il y a lieu d'ajouter un poste permanent à temps plein pour effectuer ce travail;

ATTENDU QUE ce changement n'aura vraisemblablement aucune incidence sur le budget 2020, mais une incidence majeure sur le budget 2021 et suivants (dépense à la baisse);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Florian Pelletier et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

080-04-2020 QUE la Municipalité de L'Islet mandate M. Louis Breton, directeur général et secrétaire-trésorier, afin de sélectionner une candidature à proposer au conseil municipal pour combler le poste de journalier entretien et préposé patinoire.

### **27. Appel de candidatures – journalier camping-immeuble-patinoire**

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter un poste permanent à temps plein pour effectuer plusieurs travaux actuellement faits par plusieurs personnes : entretien du camping, entretien et réparation des immeubles, déneigement des immeubles et entretien patinoire;

ATTENDU QUE ce nouveau poste va apporter de la stabilité pour la partie déneigement des immeubles et entretien patinoire, car il y a beaucoup de roulement à ce poste qui est actuellement saisonnier;

ATTENDU QUE ce changement n'aura vraisemblablement aucune incidence sur le budget 2020;

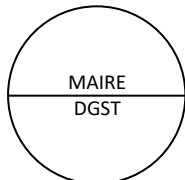
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Florian Pelletier et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

081-04-2020 QUE la Municipalité de L'Islet mandate M. Louis Breton, directeur général et secrétaire-trésorier, afin de sélectionner une candidature à proposer au conseil municipal pour combler le poste de journalier camping-immeuble-patinoire.

## MATIÈRES RÉSIDUELLES ET INFRASTRUCTURES EAU

### **28. Approbation de la facturation supplémentaire de la firme GBI – projet usine THM**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une facture de frais supplémentaires de la firme GBI pour le projet des THM à l'usine;



CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance de ladite facturation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raymond Caron et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

082-04-2020 QUE la Municipalité de L'Islet approuve la facturation supplémentaire de la firme GBI pour la somme de 25 619.64 \$ + taxes.

### **29. Programme de remboursement des couches lavables**

ATTENDU QUE le programme d'aide financière pour le remboursement de 50 % du prix d'acquisition d'un ensemble de couches lavables jusqu'à concurrence de 200 \$, est venu à échéance en 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raymond Caron et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

083-04-2020 QUE la Municipalité de L'Islet décide de renouveler le programme de remboursement des couches lavables pour l'année 2020.

### **30. Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de L'Anse-à-Gilles**

L'entente entre la Municipalité de L'Islet et la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de L'Anse-à-Gilles est déposée.

### **31. Appel de candidatures – journalier-opérateur écocentre-voirie**

ATTENDU QUE M. Rémy Guillemette, journalier écocentre, doit être remplacé, car il a quitté son emploi dernièrement;

ATTENDU QUE M. Gilbert Gaudreau, journalier-opérateur au déneigement, doit être remplacé, car il souhaite quitter son emploi;

ATTENDU QUE ce changement aura une incidence mineure à la hausse sur le budget 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

084-04-2020 QUE la Municipalité de L'Islet mandate M. Louis Breton, directeur général et secrétaire-trésorier, afin de sélectionner une candidature à proposer au conseil municipal pour combler le poste de journalier-opérateur écocentre-voirie.

### **32. Appel de candidatures – stagiaire opérateur en eau**

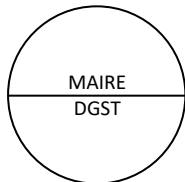
ATTENDU QUE le service de traitement des eaux est vulnérable si l'un de nos employés s'absente à cause de maladie dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ou, normalement, durant leurs vacances estivales;

ATTENDU QU'il y a déjà des personnes substitués d'identifier en cas d'urgence, mais qu'il y a lieu de sonder s'il n'y aurait pas un stagiaire en eau disponible pour palier durant les absences;

ATTENDU QUE ce changement aura une incidence mineure sur le budget 2020 (nouvelle dépense);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Raymond Caron, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

085-04-2020 QUE la Municipalité de L'Islet mandate M. Louis Breton, directeur général et secrétaire-trésorier, afin de sélectionner une candidature à proposer au conseil municipal pour combler le poste de stagiaire opérateur en eau.



## SANTÉ ET SÉCURITÉ CIVILE

### 33. Suivi sur l'évolution de la pandémie de COVID-19

Le suivi sur l'évolution de la pandémie de COVID-19 est fait. Le plan particulier en cas de pandémie a été passé en revue, plusieurs informations sont déjà compilées. La Municipalité de L'Islet demeure aux aguets pour le service de traitement en eau, l'écocentre et le camping. Des précisions sont apportées pour la suspension du calcul des taux d'intérêts et de pénalité.

## AFFAIRES MUNICIPALES DIVERSES

### 34. a) Délégation des membres du conseil pour le comité consultatif en protection de l'environnement

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a adopté un règlement sur un comité consultatif en protection de l'environnement;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les deux membres du conseil qui doivent siéger sur le comité consultatif en protection de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Florian Pelletier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

086-04-2020 QUE la Municipalité de L'Islet nomme M. Jean Lacerte, conseiller, à titre de président, et M. Pascal Bernier, conseiller, pour siéger sur le comité consultatif en protection de l'environnement.

## DONS, COMMANDITES ET SUBVENTIONS

### 35. Demande de Les Éditions des trois clochers

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de Les Éditions des trois clochers;

ATTENDU QUE la demande consiste au renouvellement de l'entente intervenue en 2007 entre Les Éditions des trois clochers et la Municipalité de L'Islet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raymond Caron et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

087-04-2020 QUE la Municipalité de L'Islet approuve le montant de 415 \$ à Les Éditions des trois clochers pour le renouvellement de l'entente intervenue en 2007 et la visibilité qui s'y rattache.

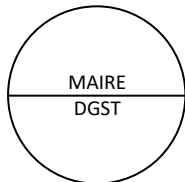
### 36. Demande de commandite du Re-Lait Montmagny-L'Islet

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de commandite du Re-Lait Montmagny-L'Islet;

ATTENDU QUE la demande consiste à pourvoir aux efforts de sensibilisation et d'entraide et de continuer à offrir des services de qualité aux familles de la région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lacerte et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

088-04-2020 QUE la Municipalité de L'Islet approuve le montant de 200 \$ au Re-Lait Montmagny-L'Islet afin de pourvoir aux efforts de sensibilisation et d'entraide et de continuer à offrir des services de qualité aux familles de la région et la visibilité qui s'y rattache.



### **37. Demande de commandite de Valorization**

Point reporté.

### **38. Révision de commandite sur SFX invite**

ATTENDU QUE la Municipalité a approuvé, par la résolution 037-02-2020 une commandite de 175.00 \$ à l'école Saint-François-Xavier pour une surface de jeu durant le tournoi de DEK hockey SFX;

ATTENDU QUE la demande consistait à promouvoir l'activité physique chez les enfants par l'intermédiaire du tournoi de DEK hockey SFX du vendredi 8 mai 2020, touchant les villages des comtés de L'Islet, Montmagny et Bellechasse;

ATTENDU QU'en raison de la situation actuelle reliée au covid-19, l'événement se doit d'être reporté à une date ultérieure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lacerte et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

089-04-2020 QUE la Municipalité de L'Islet maintien sa décision et conserve la commandite de 175.00 \$ à l'école Saint-François-Xavier pour une surface de jeu durant le tournoi de DEK hockey SFX.

### **39. Demande de subvention de la CACLI**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de subvention de la Corporation des Arts et de la Culture de L'Islet;

ATTENDU QUE la demande consiste à appuyer la demande d'aide financière pour le festival « Guitares en fête »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lacerte et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

090-04-2020 QUE la Municipalité de L'Islet accorde une aide financière de 10 500 \$ pour la tenue du festival « Guitares en fête » pour l'année 2021.

## **SUIVI DU BUDGET, AFFECTATIONS ET APPROBATION DES COMPTES**

### **40. Dépôt des deux états financiers comparatifs – mars 2020**

Les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés.

### **41. Liste des déboursés approuvés par le conseil ou effectués par délégation – mars 2020**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des déboursés du mois et qu'ils en ont pris connaissance;

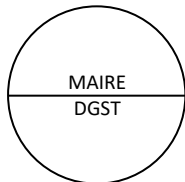
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Jean Lacerte, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

091-04-2020 QUE le conseil approuve la liste des déboursés autorisés par le conseil ou effectués par délégation pour un montant total de 145 279.67 \$.

## **QUESTIONS / RÉPONSES**

### **42. Période de questions / réponses**

Des citoyen(ne)s adressent leurs questions au conseil municipal. Le conseil municipal répond dans la mesure du possible et met en charge la direction générale d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE L'ISLET**  
**MUNICIPALITÉ DE L'ISLET**

Conseil municipal – En raison de la pandémie de coronavirus, la Municipalité de L'Islet a décidé que les séances se passeraient à huis clos, tel que le permet le décret du gouvernement à cet égard.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

#### **43. Levée de l'assemblée**

La séance ferme à 21 h 06 avec la proposition de M. Jean Lacerte.

---

Louis Breton, secrétaire-trésorier

---

Jean-François Pelletier, maire